



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Patrouilleurs : 35 CRS en renfort dans le département

La lutte contre la délinquance est une priorité du Gouvernement, qui s'est traduite, sur le plan national, par une baisse de 16% de la délinquance générale entre 2002 et 2010.

C'est pour amplifier cette évolution à la baisse de la délinquance que le Gouvernement a décidé le déploiement de policiers « patrouilleurs » en zone urbaine.

Ce dispositif original mis en place en juin dernier dans notre département traduit une **vision renouvelée de la politique de sécurité intérieure**, visant à accroître le **lien entre présence policière et territoires**.

Du 28 décembre 2011 au 5 janvier 2012, **35 CRS sont venus en appui** à Soissons et à Saint-Quentin, dans le cadre du plan national de sécurisation pour **renforcer le dispositif des patrouilleurs**. C'est donc l'occasion pour Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, de leur rendre visite et de faire le point sur ce dispositif.

- P. 2 ► Sécurité lors des fêtes de fin d'année : les patrouilleurs mobilisés**
- P. 3 ► Les missions des patrouilleurs**
- P. 4 ► Les patrouilleurs axonais : moyens et organisation**

Service départemental de la communication interministérielle
Cabinet - Préfecture de l'Aisne -
2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex
Contacts 03.23.21.82.15 ou pref-communication@aisne.gouv.fr

Sécurité lors des fêtes de fin d'année : les patrouilleurs mobilisés

Les patrouilleurs ont été mobilisés lors du dispositif de sécurité mis en œuvre au cours des fêtes de fin d'année.

Le renfort de la demi compagnie de CRS a permis de **multiplier les patrouilles** (+ 24 patrouilles sur les 4 jours de présence de la semaine dernière) en cette fin d'année.

L'objectif était d'établir un **contact direct de la population** pour mieux prendre en compte ses attentes et nouer des liens, mais également faire de la **prévention** sur les cambriolages notamment.

Une **présence policière plus constante et plus visible** a été assurée à la fois par les CRS et les policiers des circonscriptions publiques de Saint-Quentin et de Soissons.

- **2 603 patrouilles** ont été réalisées en décembre 2011 dans l'ensemble du département soit une augmentation de 17% par rapport à novembre 2011.
- **703 patrouilles** ont été réalisées en décembre 2011 dans la CSP de Soissons soit une augmentation de 65,8%.

Le renfort de cette demi compagnie a permis **d'élargir la zone d'action des patrouilleurs** au niveau géographique.

Les principaux secteurs ciblés par les patrouilleurs de circonscription ou les patrouilleurs de secteur étaient les centres commerciaux, le centre-ville, les zones pavillonnaires dans le cadre de l'opération anti - hold-up d'une part et dans le cadre de la lutte contre les cambriolages d'autre part.

Au cours de leur mission de renfort sur Saint-Quentin et sur Soissons depuis le 28 décembre 2011, les CRS ont procédé à :

- 88 passages fichiers pour des personnes contrôlées.
- 43 passages fichiers pour des véhicules contrôlés.
- 1 interpellation réalisée à Saint-Quentin.
- 21 prises de contact avec des commerçants.

Les missions des patrouilleurs

► Objectifs du dispositif

Le dispositif des patrouilleurs vise à **rendre la police plus présente et plus visible sur la voie publique** dans les zones urbaines. Cette présence accrue des policiers sur la voie publique vise à **répondre à certaines formes de délinquance** (incivilités, petite délinquance) et complète le travail d'investigation de fond mené par les brigades spécialisées.

Les patrouilleurs contribueront à **renforcer les contacts et le lien de confiance avec la population**. Ce lien est une condition de la réussite de leurs missions principales, l'application des lois et le maintien de l'ordre public.

► Fonctionnement

Déployés sur le terrain, **les patrouilleurs travaillent en uniforme, généralement en binôme et selon un quadrillage précis des zones à surveiller** permettant leur renforcement, à tout moment, par d'autres patrouilles ou unités de la police nationale. A l'inverse de la police de proximité, ils agissent de nuit comme de jour.

On distingue les **patrouilles de circonscription**, effectuant des missions de police-secours sur l'ensemble d'une circonscription de sécurité publique (CSP) et les **patrouilles de secteur** (PDS) intervenant dans des secteurs à surveillance renforcée, défini en fonction de critères tels que l'importance de la délinquance locale, la densité de population ou la nature et l'importance des flux de population.

► Recrutement

Les patrouilleurs sont **issus des unités de voie publique**. Ils ont suivi une formation axée sur le développement de leurs capacités relationnelles et d'analyse opérationnelle.

Du 30 juin 2011 au 30 novembre 2011, dans le département de l'Aisne ont été réalisées

- **6 469** patrouilles motorisées soit 25 935 heures de service,
- **1 732** patrouilles pédestres soit 6 816 heures sur le terrain.

Durant ces cinq premiers mois, les patrouilleurs ont réalisé des actions ciblées comme la prise de contact avec les usagers (912 heures pour la DDSP de l'Aisne).

Les patrouilleurs ont été également appelés en interventions pour les nuisances (3 394 interventions pour l'ensemble des CSP). La lutte contre les incivilités est également l'un des objectifs de ce nouveau dispositif, 1 299 heures ont été consacrées à la médiation et résolution de problèmes dans le département de l'Aisne.

Les patrouilleurs axonais : moyens et organisation

Les cinq circonscriptions de sécurité publique de l'Aisne (CSP) sont dotées d'un effectif total de **183 patrouilleurs**.

► **Les patrouilleurs de circonscription**

Les patrouilles de circonscription, mises en œuvre par le Service général sur l'ensemble de l'étendue géographique des CSP dans le cadre de son activité de police-secours, **rassemblent 147 fonctionnaires**.

Leur répartition est la suivante : 30 dans la CSP de Laon, 24 dans celle de Château-Thierry, 39 dans celle de Saint-Quentin, 30 dans celle de Soissons et 24 dans celle de Tergnier.

► **Les patrouilleurs de secteur**

Les patrouilles de secteur, mises en œuvre dans des zones précises ciblées par une analyse spatio-temporelle régulière des phénomènes de délinquance, du sentiment d'insécurité et des incivilités, **rassemblent 36 fonctionnaires**.

Parmi ces 36 patrouilleurs, 5 sont affectés à la CSP de Laon, 9 à celle de Château-Thierry, 10 à celle Saint-Quentin, 6 à celle de Soissons et 6 à celle de Tergnier.